

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 mai 2019, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
M. Michaël Julien	Conseiller siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Assistaient également Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, M. Denis Grégoire, inspecteur municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **POINTS À DISCUTER**

- a) Rapport de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) RQVVS – Cotisation annuelle 2019
- d) Gérance de la plage – Été 2019
- e) Contrat à Service de Sauveteurs Inc.
- f) Frais d'hébergement – Sauveteur de la plage municipale
- g) Désignation d'un membre du conseil sur le conseil d'administration du Centre Vacances Lac Simon
- h) Consultation publique – Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RA/A-1
- i) Consultation publique – Demande de dérogation mineure – 3500, rang Saint-Paul
- j) Achat de panneaux de signalisation et de balises pour les travaux publics
- k) Formation sur la gestion du castor en milieu urbain
- l) Achat de chlorure de calcium – Sel Warwick
- m) Lignage des rues et marquage du réseau cyclable
- n) Autorisation d'achat d'équipements – Eau potable
- o) Subventions au programme de revitalisation
- p) Paiement de facture – Cour municipale de St-Raymond pour l'année 2018
- q) Approbation du règlement d'emprunt numéro 32-2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 3 376 758 \$
- r) Mandat à l'arpenteur-géomètre – Création d'un nouveau lot à même le lot 9 410 314
- s) Renouvellement du contrat d'entretien des lumières de rues
- t) Inspection des réservoirs – Mandat à EMS
- u) Contrat de réparation du trottoir sur la rue Principale
- v) Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- w) Demande d'extension d'un permis de construction de Porc Hédén Inc.
- x) Plainte concernant une nuisance sur une propriété privée
- y) Nomination des membres du conseil aux différents comités
- z) Dépôt des états trimestriels au 30 avril 2019
- aa) Réparation de fissures dans la route Lesage
- bb) Chalets municipaux – Autorisation d'achat pour amélioration

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

- |  |   |
|--|---|
| a) Ministère des Finances                        | Subvention – Programme d'aide à la voirie.  |
| b) Commission scolaire des Premières-Seigneuries | Subvention – Bibliothèque.  |
| c) Emploi et développement Canada                | Confirmation de subventions – Placement Carrière-Été.   |
| d) FQM   | Réforme électorale.<br><br>Loi resserrant l'encadrement du cannabis.<br><br>Congrès annuel de la FCM. |

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (SUITE)**

e) OMHGP	États des résultats — Mgr Diamant.
f) Association pulmonaire	Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019.
g) Collège de Shawinigan	Attestation de formation.
h) MAMH	Semaine de la municipalité.
i) Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités	Suivi de la résolution — TECQ.
j) M. Jason Gingras	Demande de commandite (premier album).
k) MRC de Portneuf	Règlement # 389 modifiant le schéma. Règlement concernant le traitement des élus de la MRC de Portneuf. Invitation — Lancement de l'édition 2019-2020 du magazine touristique. Invitation — Activité de concertation territoriale sur les PFM / MADA.
l) Commission scolaire de Portneuf	Invitation — Tournoi de golf.
m) M. Anselme Trudel	Plainte.
n) SOS Accueil	Demande de soutien financier.
o) Club de football du Balbuzard	Demande de commandite.
p) M. Vincent Caron, député	Invitation — Déjeuner économique.
q) APELSIMPO	Demande de contribution financière.
r) CAMF	Invitation au 31 <sup>e</sup> colloque.
s) Chambre de commerce de St-Raymond	Invitation au dîner d'accueil des immigrants du 9 mai.
t) Association du lac de l'Oasis Nord	AGA — Invitation le 20 juin 2019.

90-06-05-19

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

91-06-05-19

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019.

92-06-05-19

### **ROVVS — COTISATION ANNUELLE 2019**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de payer un montant de 63 \$ qui sera remis au Réseau québécois de villes et villages en santé, en guise de cotisation annuelle pour 2019.

93-06-05-19

### **PLAGE EAU CLAIRE — MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2018**

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE la grille de tarification 2018 de la plage Eau Claire soit modifiée comme suit :

	Admission journée		Carte de membre	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
Adulte	10 \$	12 \$	35 \$	50 \$
Enfants (4 à 12 ans)	4 \$	5 \$	16 \$	20 \$
Enfants (moins de 3 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Étudiants et âge d'or (65 ans et +)	5 \$	6 \$	20 \$	24 \$
Famille (2 adultes, 3 enfants)	20 \$	28 \$	60 \$	85 \$
Enfants supplémentaires (famille)	4 \$	5 \$	16 \$	20 \$

- DE FIXER un tarif de 5 \$ par accompagnateur d'un camp de jour lorsque le ratio de 1 animateur pour 10 jeunes est dépassé;
- DE FIXER un tarif de 350 \$ par saison estivale pour une carte de membre pour chaque résidence de tourisme située sur le territoire de St-Léonard-de-Portneuf.

94-06-05-19

### **GÉRANCE DE LA PLAGES – ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Sonia-Aline Perreault pour effectuer la gérance de la plage Eau Claire à l'été 2019 et ce, moyennant un montant forfaitaire de 5 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ACCORDER la gérance de la plage Eau Claire à Mme Sonia-Aline Perreault, aux conditions prévues à l'entente et selon un montant forfaitaire fixé à 5 500 \$ pour la saison estivale 2019, en guise d'honoraires professionnels;
- DE MANDATER la directrice générale à signer l'entente avec la gérante de la plage;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Plages - Honoraires professionnels ».

95-06-05-19

### **CONTRAT À SERVICE DE SAUVETEURS INC.**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir les services d'un sauveteur accrédité pour assurer la sécurité des usagers de la plage du lac Simon pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente de service entre la municipalité de Saint-Léonard et Service de sauveteurs Inc. peut-être signée pour deux ans, dont le taux horaire est établi à 23.95 \$ plus les taxes applicables pour l'été 2019 (pour 2020, le taux sera majoré avec le taux d'inflation de l'IPC, sinon il sera majoré avec la hausse du salaire minimum, s'il y a lieu);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal accepte le nouveau taux horaire de l'entreprise Service de sauveteurs Inc., soit 23.95 \$/h;
- QUE Mme Nancy Clavet, directrice générale soit autorisée à signer l'entente de service entre la municipalité de Saint-Léonard et Service de sauveteurs Inc. pour une période de deux ans, soit 2019 et 2020;
- QUE la dépense soit payée à même le poste budgétaire « Plages – Honoraires professionnels ».

96-06-05-19

### **FRAIS D'HÉBERGEMENT – SAUVETEUR DE LA PLAGES MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE pour l'été 2019, le Centre Vacances Lac Simon a fait une proposition à la municipalité pour l'hébergement du surveillant-sauveteur au montant de 12 \$/ la nuitée;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de nuitée estimé est de 65, soit du 14 juin au 17 août 2019 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement d'accepter la proposition du Centre Vacances Lac Simon, au montant de 12 \$/ la nuitée, tel qu'il appert dans l'offre de service du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

L'inspecteur municipal présente son rapport concernant les travaux réalisés en avril.

97-06-05-19

### **RÉPARATION DE LA ROUTE LESAGE**

CONSIDÉRANT l'apparition de fissures importantes dans l'asphalte de la route Lesage, ainsi qu'à l'apparition d'une bosse localisée au sud-est de ladite route;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réparer ces fissures et d'enlever la bosse pour des raisons de sécurité afin de préserver l'infrastructure de la route;

CONSIDÉRANT QU'il en coûterait 960 \$ plus taxes pour enlever la bosse et 4 681.25 \$ plus taxes pour effectuer les réparations des fissures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat de ces réparations à PAVCO, au montant de 5 641.25 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 1<sup>er</sup> mai 2019;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Routes - Scellement de fissures ».

98-06-05-19

### **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE VACANCES LAC SIMON**

Il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement de désigner Mme Nathalie Suzor afin de représenter la municipalité au conseil d'administration du Centre Vacances Lac Simon et de nommer Mme Marie-Ève Moisan, substitut.

### **CONSULTATION PUBLIQUE – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 459-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE RA/A1**

Monsieur le maire explique d'abord aux personnes présentes les objets du second projet de règlement # 459-19 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RA/A1. Il mentionne que le second projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

99-06-05-19

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 459-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE RA/A1**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 400-12 est entré en vigueur le 21 février 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la municipalité le 24 janvier 2019 afin d'autoriser l'usage complémentaire de service « Résidence de tourisme » dans la zone Ra/a-1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage # 400-12 de manière à permettre les résidences de tourisme afin de promouvoir le tourisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement au conseil de procéder à l'adoption du règlement par la résolution # CCU 04-31-01-19;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT la résolution # 60-04-03-19 relative à l'adoption du premier projet du règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que ce conseil adopte le second projet de règlement # 459-19 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement # 459-19 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin d'autoriser l'usage complémentaire à l'habitation « Résidence de tourisme » dans la zone Ra/a-1 ».

## **ARTICLE 2 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **ARTICLE 3 – BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'ajouter l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone Ra/a-1.

## **ARTICLE 4 – GRILLE DE SPÉCIFICATION**

4.1 Le feuillet des normes B-6 de la section II est modifié de manière à inscrire un point à l'intersection de l'usage complémentaire à l'habitation « Résidence de tourisme » dans la zone Ra/a-1 et est présent à l'annexe A du présent règlement.

## **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Tel qu'annoncé dans un avis public paru dans le bulletin spécial # 637 du 18 avril 2019, l'assemblée de consultation a lieu. La maire explique le but de la dérogation mineure demandée par M. Henri-Louis Pressé pour le 3500, rang Saint-Paul.

100-06-05-19

## **DÉROGATION MINEURE – 3500, RANG SAINT-PAUL**

CONSIDÉRANT QUE M. Henri-Louis Pressé, propriétaire du 3500, rang Saint-Paul, a déposé à la municipalité une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (garage isolé), plus haut que la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande contrevient au 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 7.2.6 du règlement de zonage # 400-12 qui stipule ce qui suit : « La hauteur maximale d'un garage privé isolé (mesurée entre le faite du toit et le niveau du plancher) est de 6 mètres. La hauteur d'un garage privé, attenant ou d'un abri d'auto ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal. »

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment à construire serait de 5.59 mètres, alors que la hauteur du bâtiment principal est de 4.85 mètres;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de la demande, le Comité consultatif, par sa résolution # CCU 09-18-04-19, recommande d'accepter la demande de dérogation pour ledit bâtiment complémentaire pour le motif suivant :

- De par la configuration du terrain, le garage à construire ne paraîtra pas plus haut que le bâtiment principal. Le terrain étant en pente et le garage plus bas, le garage sera dissimulé par la résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE le fait de recommander défavorablement la dérogation mineure entraînerait une perte de jouissance du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'autoriser la construction du bâtiment complémentaire (garage) à une hauteur de 5.59 mètres, soit une dérogation de 0.74 mètres.

101-06-05-19

**ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET BALISES DE VITESSE POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de divers panneaux de signalisation et balises de vitesse pour le Service des travaux publics, au montant de 2 350.75 \$ plus taxes, tel qu'il appert sur les soumissions de Signoplus en date du 12 juillet 2018 et 26 mars 2019;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Voirie – Signalisation* ».

102-06-05-19

**FORMATION SUR LA GESTION DU CASTOR EN MILIEU URBAIN**

Il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'inscription de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, à une formation sur la gestion du castor en milieu urbain, dont le coût sera réparti selon le nombre de participant (un groupe de 10 ou 12 personnes) et pouvant varier de 120 \$ à 145 \$;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Voirie municipale – Inspecteur – Cours de perfectionnement* ».

103-06-05-19

**ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM – SEL WARWICK**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de calcium solide en flocon;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution # 270-03-12-18, la municipalité a adhéré à l'UMQ dans le cadre de cette proposition;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'appel d'offres, le plus bas soumissionnaire est Sel Warwick;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation des coûts pour 315 sacs de 20 kg de chlorure de calcium 83 % s'élève à 3 168.90 \$ plus taxes selon la proposition reçue le 3 avril 2019, soit 10.06 \$ l'unité (sac de 20 kg);

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est prévue au budget 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de 315 sacs de 20 kg de chlorure de calcium 83 % au montant de 3 168.90 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 3 avril 2019;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Abat-poussière – Matériaux et fournitures* ».

104-06-05-19

**AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de faire l'achat des fournitures suivantes selon la soumission du 10 avril 2019 produite par l'entreprise Réal Huot et totalisant un montant de 3 449.30 \$ plus taxes :

- |                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| ➤ 5 boîtes de services               | 168.85 \$ plus taxes |
| ➤ 5 allonges de boîtes de services   | 144.70 \$ plus taxes |
| ➤ 2 manchons de réparations          | 553.48 \$ plus taxes |
| ➤ 5 unions avec butoir sans plomb    | 109.80 \$ plus taxes |
| ➤ 5 vannes à bille sans plomb        | 398.20 \$ plus taxes |
| ➤ 1 détecteur magnétique avec étui   | 927.92 \$ plus taxes |
| ➤ 10 collerettes et garnitures       | 107.60 \$ plus taxes |
| ➤ 1 amortisseur de jet et adaptateur | 877.50 \$ plus taxes |
| ➤ 5 manchons de transition           | 161.25 \$ plus taxes |

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est prévue au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard accepte l'offre de service de l'entreprise Réal Huot, du 10 avril 2019, et totalisant un montant de 3 449.30 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Réseaux de distribution de l'eau – Entretien et réparation ».

105-05-06-19

**SUBVENTION AU PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE Mme Alexandra Bhérer a obtenu un permis de construction (# 2017-016) pour la rénovation de la résidence sise au 1495, rang St-Paul, située dans la zone Rb-ru-1 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'elle demande la subvention dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 430-16);

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'évaluation par la MRC de Portneuf soit de plus de 10 000 \$.

106-05-06-19

**SUBVENTION AU PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE Mme Érica Lamontagne a obtenu un permis de construction (# 2018-017) pour la rénovation de la résidence sise au 1368, rang St-Paul, située dans la zone Rb-ru-1 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'elle demande la subvention dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 430-16);

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'évaluation par la MRC de Portneuf soit de plus de 10 000 \$.

107-05-06-19

**QUOTE-PART 2018 – COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT le bilan annuel 2018 de la Cour municipale de la Ville de St-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part 2018 pour Saint-Léonard-de-Portneuf s'élève à 2 924.21 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part pour l'année 2018, au montant de 2 924.21 \$ plus taxes.

108-05-06-19

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 32-2019 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 376 758 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
- 2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, le 18 avril 2019.

109-05-06-19

**MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – CRÉATION D'UN NOUVEAU LOT À MÊME LE LOT 4 910 314**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf désire lotir une partie du lot 4 910 314 du cadastre du Québec, localisé dans le futur développement Walsh et dont le frontage du terrain donne sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale est requise afin de créer un lot distinct conforme au règlement de lotissement # 399-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement;

- DE MANDATER Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres, afin d'effectuer les travaux d'arpentage requis pour la création d'un nouveau lot qui sera destiné à la vente, au montant de 975 \$ plus taxes, tel qu'il appert dans la soumission en date du 6 avril 2019;
- QUE la dépense soit financée à même le poste budgétaire « *Gestion financière et administrative – Honoraires professionnels* »;
- QUE les sommes provenant de la vente de ce terrain soit réinvestie pour l'avancement du projet de développement résidentiel « Walsh », notamment en honoraires professionnels pour plans et devis.

110-05-06-19

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2019 et qu'il est nécessaire de le renouveler;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement d'accorder le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public (excluant les luminaires à DEL) auprès de l'Entreprise Électrique P. Boucher Inc. pour une période d'un (1) an, selon la grille tarifaire suivante :

Taux horaire avec nacelle:	85 \$
Taux horaire :	77 \$
Déplacement :	25 \$
Ampoules sodium haute pression : (100, 150, 250, 400 watts SHP)	20.50 \$
Régulateurs de tension SHP 100 W :	89 \$
Régulateurs de tension SHP 150, 250 W :	119 \$
Cellule photoélectrique :	19.50 \$
Démarrreur :	64 \$
Fusible :	5.70 \$
Porte-fusible :	21.50 \$

111-05-06-19

**INSPECTION DES RÉSERVOIRS – MANDAT À EMS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un réservoir d'eau potable bâti en 1965;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée par la firme BPR en 2011 et que des travaux d'urgence ont été effectués en 2012 dans la cellule # 2, tel que recommandé dans le rapport d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal, M. Denis Grégoire, a constaté de nouvelles fissures à l'été en 2018, alors qu'il avait vidé le réservoir aux fins de nettoyage et de désinfection;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est préoccupante et qu'il y a lieu de refaire inspecter le réservoir composé de trois cellules;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2019;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- DE MANDATER la firme EMS afin d'évaluer l'état du réservoir d'eau potable, au montant forfaitaire de 7 250 \$ plus taxes;
- DE PAYER dépense à même le poste budgétaire « Réseaux de distribution de l'eau – Services professionnels ».

112-05-06-19

#### **CONTRAT DE RÉPARATION DU TROTTOIR DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'ACCORDER un contrat de réparation d'une partie du trottoir sur la rue Principale, soit en face du 678, rue Principale à Paysagement KC, au montant de 2 459.97 \$ plus taxes, tel que soumis dans la soumission du 29 avril 2019;
- D'EFFECTUER une demande de consentement au MTQ afin de pouvoir procéder aux travaux municipaux;
- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer la demande de consentement;
- DE PAYER dépense à même le poste budgétaire « Voirie - Accotements ».

113-06-05-19

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 460-19 SUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adopte le règlement portant le # 460-19 sur la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

M. Denis Langlois, maire, quitte son siège à 20 h et demande à Mme Lise Trudel, maire-suppléante, de le remplacer.

114-06-05-19 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui s'y attachent. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que M. Cédric Champagne soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, et ce, pour une période d'un an.

115-06-05-19 **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent procéder à la nomination des membres pour le fonctionnement des comités et des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont manifesté leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que les membres du conseil municipal soient nommés aux différents comités et responsabilités comme suit :

Mme Lise Trudel - Politique familiale et Voisins solidaires - Table de concertation des aînés	Conseillère siège # 1
M. Simon Moisan - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan - Incendie - Substitut Centre Vacances Lac Simon	Conseillère siège # 3
M. Michaël Julien - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Conseiller siège # 4
M. Cédric Champagne - Maire suppléant - Régie régionale des matières résiduelles de Portneuf	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor - Biblio Fleur de Lin - Centre Vacances Lac Simon	Conseillère siège # 6

**ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Mme Nancy Clavet, directrice générale, dépose le rapport financier trimestriel au 30 avril 2019.

116-06-05-19 **CHALETS MUNICIPAUX – AUTORISATION D'ACHAT POUR AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT QUE des sommes étaient prévues au budget 2019 afin d'entretenir les chalets municipaux et d'acheter des fournitures dans le cadre d'amélioration desdits chalets, et ce, selon les recommandations de la CITQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet à dépenser une somme de 1 500 \$ pour l'achat de fournitures tels que batteries de cuisines, lampes de table, ventilateur, pharmacie de salle de bain, ustensiles, etc.);
- D'AUTORISER le remplacement de trois (3) fenêtres, soit les plus désuètes des chalets pour un montant approximatif de 500 \$ par fenêtres;
- DE PAYER les dépenses à même les postes budgétaires appropriés, soit : « Chalets – Entretien et réparations » ou « Chalets – Matériel et fournitures ».

117-05-06-19 **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 025.41 \$	
	Station de pompage dév. Girard	401.04 \$	
	Clignotant	20.05 \$	1 446.50 \$
Telus	Biblio Fleur de Lin	43.96 \$	
	Bureau municipal	352.18 \$	
	Plage Eau Claire	88.54 \$	
	Cellulaires (25-02-19 au 24-03-19)	174.05 \$	2 105.23 \$
Receveur Général Canada	Remise de mars 2019		2 861.90 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de mars 2019		6 893.19 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de mars 2019		1 373.45 \$
FTQ	Régime de pension de mars 2019		416.08 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (avril)	11.50 \$	
	Adresse IP fixe (avril)	114.92	
	Hébergement avancé (avril)	17.19	143.61 \$
AGI inc.	Tracteur: Matériel et fournitures		106.02 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures		3 133.87 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures		34.44 \$
Mach. Lourdes St-Raymond	Tracteur: Entretien et réparation	5 266.06 \$	
	Tracteur: Huile à transmission	112.07 \$	5 378.13 \$
Émile Denis ltée	Voirie: Dossard		14.89 \$
Morency, société d'avocats	Porc Hédén - Implantation d'un nouveau lieu élevage		3 321.39 \$
Monsieur Mathieu Morasse	Neige trottoirs: Location tracteur		344.93 \$
Féd. Québ. Municipalités	Formation Nancy Clavet - Contrats municipaux		379.42 \$
Bayard Presse Canada	Biblio Fleur de Lin - Abonnement 1 an Popi Québec		57.43 \$
Coup de Pouce	Biblio Fleur de Lin - Abonnement 1 an		22.94 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin - Livres		141.45 \$
Xerox	Frais maintenance (avril-mai-juin)	375.38 \$	
	Frais la copie (27 janv. au 25 fév.)	115.05 \$	490.43 \$
Labarre Remorquage	Dégelage entrée eau au 420, rue Principale		675.47 \$
Postes Canada	Publicité Loisirs	68.25 \$	
	Bulletin spécial # 634	68.25 \$	
	Bulletin municipal # 635	68.25 \$	204.75 \$
Entr. Électrique P. Boucher inc.	Lumières de rues: Entr. et réparation	164.18 \$	
	Bureau municipal: Validation câblage	371.95 \$	536.13 \$
Madame Nadine Gauthier	Hon. professionnels: Aéro-Danse 50 ans et + (3/3)		166.66 \$
Madame Nadine Gauthier	Défi-Santé:Cours gratuit Aéro-Fitness	50.00 \$	
	Défi-Santé:Cours gratuit Aéro-Danse	50.00 \$	100.00 \$
Madame Caroline Bergeron	Hon. professionnels: Yoga parascolaire (2/2)		136.00 \$
Madame Caroline Bergeron	Défi-Santé: Cours gratuit initiation Yoga		40.00 \$
Madame France Girard	Hon. professionnels: Karaté (2/2)	262.50 \$	
	Hon. professionnels: Tricot (2/2)	118.75 \$	
	Hon. Prof.: Art et Création (2/2)	150.00 \$	531.25 \$
Madame Caroline Genois	Défi-Santé: Cours gratuit initiation danse Country		40.00 \$
Madame Laurie Beaupré	Spectacle Ballet-jazz: Petite caisse		600.00 \$
Madame Jackie Plamondon	Spectacle Ballet-jazz: Photographe		50.00 \$
Monsieur Michel Paquet	Spectacle Ballet-jazz: Ménage		100.00 \$
Monsieur Sylvain Béland	Spectacle Ballet-jazz: Son et éclairage		1 250.00 \$
Énergie Valéro inc.	Fermières: Chauffage	531.83 \$	
	Centre municipal: Chauffage	534.61 \$	
	Tracteur: Diésel	1 035.29 \$	2 101.73 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	153.32 \$	
	Pick-Up F-150: Essence	142.04 \$	
	Ski de fond: Essence	69.83 \$	365.19 \$
Capital Propane inc.	Garage municipal: Chauffage		960.76 \$
Laboratoire Mag Québec	Aqueduc: Caustique		1 674.04 \$
Dompierre Transport inc.	Transport de neige		1 006.03 \$
Centre serv. partagés Québec	Document - Normes ouvrages routiers		134.01 \$
RRGMRP	Quote-part 2019 (2e versement)		29 325.23 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	Aqueduc: Validation et étalonnage de débit		2 223.39 \$
Monsieur Denis Grégoire	Formation égout: Frais de déplacement et de séjour		214.91 \$
			<b>71 100.85 \$</b>

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		71 100.85 \$
Madame Christine Hardy	Remboursement soccer Saint-Raymond	87.00 \$
Mme Marie-Claude Isabelle	Remboursement soccer Saint-Raymond	107.00 \$
Madame Chantal Paquet	Remboursement soccer Saint-Raymond	75.00 \$
Madame Annie Genois	Remboursement soccer et spinning Saint-Raymond	147.00 \$
Madame Guylaine Morasse	Remboursement cond. phys.+spinning St-Raymond	200.00 \$
Monsieur Réjean Morasse	Remboursement cond. phys.+spinning St-Raymond	44.00 \$
Madame Line Bibeau	Remboursement cours peinture Saint-Raymond	60.00 \$
Monsieur Martin Langlois	Remboursement cours peinture Saint-Raymond	60.00 \$
Madame Diane Moisan	Remboursement cond. physique Saint-Raymond	54.00 \$
Madame Isabelle Ménard	Remboursement Vélo jeunesse Saint-Raymond	22.50 \$
Épicerie Réjean Bhérer	Bâtiment: Matériel et fournitures	26.14 \$
	Frais de poste	1 394.95 \$
	Chalets: Matériel et fournitures	22.22 \$
	Loisirs: Matériel et fournitures	5.85 \$
	Fête des Neiges: Mat. et fournitures	287.35 \$
	Voirie: Matériel et fournitures	13.78 \$
	Articles de nettoyage	12.38 \$
		<u>1 762.67 \$</u>
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	641.25 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	49.50 \$
Madame Matisse Vachon	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	105.00 \$
Madame Éliane Gauthier	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	142.50 \$
Madame Nancy Clavet	Chalets: Six ensembles de vaisselle	144.80 \$
	Centre municipal: Mat. et fourn.	36.99 \$
		<u>181.79 \$</u>
CNESST	Frais de gestion annuelle du dossier	65.32 \$
Madame Nathalie Naud	Frais de déplacement caisse (nov. 2018 à mars 2019)	160.00 \$
Nathalie Paquet (Petite caisse)	Fournitures de bureau	25.00 \$
	Articles de nettoyage	18.40 \$
	Égout: Matériel et fournitures	4.95 \$
	Centre municipal: Mat. et fourn.	10.25 \$
	Chalets: Matériel et fournitures	6.90 \$
		<u>65.50 \$</u>
Soc. Piste Jacques-Cart./Portn.	Contribution 2019	4 187.00 \$
Services Micro-Bureautique	Cartouches d'encre	33.33 \$
	Installer imprimante Xerox	74.68 \$
	Installer imprimante sur photocopieur	38.32 \$
		<u>146.33 \$</u>
Madame Annie Lavoie	Taxes payées en trop	87.33 \$
Ministre Finances Québec	Inscription Alexandre Paradis - Formation aqueduc	115.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-jazz: Costumes	231.92 \$
Madame Line Bibeau	Articles de nettoyage	59.52 \$
Madame Laurie Beaupré	Spectacle Ballet-jazz: Achat pour restaurant	250.00 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	60.93 \$
Jean Denis Itée	Matériel et fournitures	27.53 \$
M. Gasse Excavation	Transport de neige	390.92 \$
Entrep. Gilles Plamondon Itée	Fiche modulaire 15 pieds	6.89 \$
		<u><u>80 694.25 \$</u></u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 135.19 \$
	Plage	26.94 \$
	Préau et terrain de balle	523.97 \$
	Garage municipal	87.73 \$
	Centre municipal	438.36 \$
	Puits	1 105.01 \$
	Pompe égout	530.64 \$
	Réservoirs	1 008.37 \$
	Maison des Fermières	52.63 \$
	Du Gardien	517.51 \$
	Papillon	350.89 \$
	Alouette	219.23 \$
		<u>5 996.47 \$</u>
		<u>5 996.47 \$</u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		5 996.47 \$
Telus	Biblio Fleur de Lin	45.20 \$
	Bureau municipal	352.55 \$
	Plage Eau Claire	88.57 \$
	Cellulaires (25-03-19 au 24-04-19)	174.05 \$
Ministère Revenu Québec	TVQ à payer (janv. à mars 2019)	3 037.25 \$
	TPS à payer (janv. à mars 2019)	1 490.32 \$
	Taxe héberg. (janv. à mars 2019)	1 080.62 \$
Receveur Général Canada	Remise d'avril 2019	2 806.46 \$
Ministère Revenu Québec	Remise d'avril 2019	6 717.72 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension d'avril 2019	1 313.82 \$
FTQ	Régime de pension d'avril 2019	416.80 \$
Visa Desjardins	Plage Eau Claire: Bracelets	674.86 \$
	Formation égout: Frais de séjour	258.36 \$
	Bureau municipal: Étagère	137.96 \$
AGI inc.	Égout: Combinaisons	116.44 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	648.38 \$
Jean Denis Itée	Matériel et fournitures	577.09 \$
Morency, société d'avocats	Dossier général	129.35 \$
	Dossier Porc Héden inc.	3 859.97 \$
Unité région loisir+sport GÎM	Rendez-vous québécois du loisir rural	91.98 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	601.99 \$
Madame Mélanie Deslauriers	Remboursement soccer Saint-Raymond	132.23 \$
Madame Catherine Bilodeau	Remb. dek hockey Saint-Raymond	75.00 \$
	Remb. natation Pont-Rouge	124.00 \$
Madame Marjorie Benoît	Remboursement Vélo jeunesse Saint-Raymond	22.50 \$
Monsieur Jean-François Hardy	Remb. dek hockey Saint-Raymond	37.50 \$
	Remb. soccer Saint-Raymond	30.00 \$
Mme Marie-Andrée Moisan	Remboursement Zumba Saint-Raymond	24.45 \$
Madame Chantal Moisan	Remboursement Vélo jeunesse Saint-Raymond	22.50 \$
Madame Catherine Michaud	Remboursement Yoga prénatal	43.00 \$
Monsieur Nicolas Paquet	Remboursement baseball mineur	75.00 \$
Madame Alexandra Desrosiers	Remboursement natation Pont-Rouge	124.00 \$
Madame Anne-Marie Bédard	Remboursement Vélo jeunesse Saint-Raymond	22.50 \$
Madame Édith Cooke	Remboursement Vélo jeunesse Saint-Raymond	22.50 \$
Madame Sabrina Labrie	Remb. dek hockey Saint-Raymond	37.50 \$
	Remb. natation Pont-Rouge	121.60 \$
Madame Isabelle Girard	Remboursement soccer Saint-Raymond	57.78 \$
Monsieur Mathieu Morasse	Déneigement conteneurs lac Oasis Nord 2018-2019	166.71 \$
Pax Excavation inc.	Gravier pour réparation des chemins	599.61 \$
Fiset et Marcotte inc.	Centre municipal: Remplacement porte d'entrée	3 041.09 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-Up Tacoma: Achat pneus+changement huile	794.99 \$
Énergie Valéro inc.	Fermières: Chauffage	1 091.93 \$
	Centre municipal: Chauffage	997.29 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	103.86 \$
	Pick-Up F-150: Essence	313.30 \$
Mach. Lourdes St-Raymond	Gratte: Couteau et ressort	281.69 \$
	Remplacement couteau gratte	515.41 \$
	Tracteur: Réparation souffleur	396.75 \$
SMB Informatique	Cartouche encre imprimante	33.33 \$
Entr. Électrique P. Boucher inc.	Lumières de rues: Entr. et réparation	379.09 \$
	Bureau mun.: Remp. prise télécopieur	338.39 \$
Entrep. Gilles Plamondon Itée	Bureau municipal: Union	5.74 \$
Pro Plus	Garage: Matériel et fournitures	95.95 \$
	Centre municipal: Mat. et fourn.	267.69 \$
Librairie la liberté inc.	Biblio Fleur de Lin: Livres projet préscolaire	4 403.14 \$
Ville de Saint-Raymond	Quote-part 2018 Cour municipale	6 064.02 \$
	Moins frais conservés à la cour	-2 350.00 \$
		<b>48 954.20 \$</b>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Solde			48 954.20 \$
Postes Canada	Programmation Loisirs printemps	68.25 \$	
	Bulletin spécial # 637	<u>68.51 \$</u>	136.76 \$
Xerox	Frais la copie (25 fév. au 26 mars)		76.26 \$
Carrefour Action mun.+Famille	Adhésion 2019-2020		44.27 \$
Réseau Québ. Villes et Villages	Adhésion 2019		63.00 \$
Cima +	Égout: Validation données - Oct., nov. et déc.		517.39 \$
Wolseley	Voirie: Asphalte froide		633.80 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2018-2019 (4e paiement de 4-20%)		23 921.81 \$
Véolia	Aqueduc: Matériel et fournitures		505.19 \$
Purolator	Aqueduc: Transport		5.43 \$
MRC de Portneuf	Quotes-parts 2019 (2e versement)		26 153.00 \$
Madame Caroline Bergeron	Hon. professionnels: Viniyoga (2/2)		150.00 \$
Madame Janie Lamontagne	L'heure du conte (3 fois)		60.00 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		399.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		252.00 \$
Madame Matisse Vachon	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		210.00 \$
Madame Louise Leclerc	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		307.50 \$
Madame Éliane Gauthier	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		240.00 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	96.58 \$	
	Analyses eaux usées	<u>200.06 \$</u>	296.64 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Costumes		86.30 \$
Madame Louise Leclerc	Ballet-Jazz - Costumes et maquillage		80.43 \$
Madame Matisse Vachon	Ballet-Jazz - Costumes		62.00 \$
Madame Marie-Ève Roy	Biblio Fleur de Lin: Bacs et jouets projet préscolaire		974.65 \$
Capital Propane inc.	Garage municipal: Chauffage		1 263.61 \$
Madame Sonia Fiset	Remboursement natation Pont-Rouge		122.75 \$
Postes Canada	Bulletin municipal		68.51 \$
Madame Nancy Clavet	Frais de déplacement	69.90 \$	
	Chalets: Rideaux de douche	<u>41.22 \$</u>	111.12 \$
Ville de Saint-Raymond	TDJ: Formation RCR moniteurs		150.00 \$
Monsieur Pierre-Olivier Dion	Fête des bénévoles: Chansonnier		300.00 \$
Monsieur Francis Richer	Fête des bénévoles: Chansonnier		300.00 \$
			<u><u>106 445.62 \$</u></u>

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de mai.

---

Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Rénovations	942 147 \$	1 038 569 \$	1 096 831 \$	164 638 \$
Maisons	770 000 \$	482 000 \$	350 000 \$	129 000 \$
Chalets	219 000 \$	0 \$	70 000 \$	0 \$
Autres	<u>245 000 \$</u>	<u>376 000 \$</u>	<u>3 850 100 \$</u>	<u>55 000 \$</u>
	<u><u>2 176 147 \$</u></u>	<u><u>1 896 569 \$</u></u>	<u><u>5 366 931 \$</u></u>	<u><u>348 638 \$</u></u>

<b>Numéro permis</b>	<b>Nom</b>	<b>Description des travaux</b>	<b>Coût des travaux</b>
2019-014	Éric Sirois	Installation d'une piscine	11 000 \$
2019-015	Jean-Marc Berrouard	Changement de porte et rénovation toiture	9 200 \$
2019-016	Annie Raymond	Rénovations diverses	12 647 \$
2019-017	Marie-Claude Drolet	Rénovations diverses	5 000 \$
2019-018	Michel Desmeules	Construction d'une serre	1 000 \$
2019-019	Pierre Jobin	Rénovations diverses	8 500 \$
2019-020	Régis Lavallée	Prolongement du permis 2018-130	500 \$
2019-021	Alain Moisan	Remplacement porte et fenêtres	8 000 \$
2019-022	Michelle Boivert	Rénovations diverses	7 560 \$
2019-023	Michelle Boivert	Installation d'un puits	12 700 \$
2019-024	Jacques Simard	Réfection de la toiture	5 000 \$
2019-025	Marilyn Béland	Rénovations diverses	4 000 \$
2019-026	Yvon Lussier	Construction d'une galerie	1 200 \$
2019-027	Clément Plamondon	Installation d'une piscine	4 000 \$
2019-028	Dany Genois	Changement revêtement du garage	2 500 \$
			<b>92 807 \$</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la maire-suppléante à 22 h 20.

Monsieur Denis Langlois  
Maire

Madame Nancy Clavet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.